Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_095-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

Date de convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage :

Objet
RENOVATION DE LA SALLE Jean-Yves Hingant et POURSUITE DES ETUDES

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 20 octobre 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, TOUTAIN Jérôme, BERTHELOT Christian
Absent excusé : ROUX Dominique (pouvoir à TOUTAIN Jérôme)

Secrétaire de séance :

M. CARFANTAN Johann

Le Conseil municipal examine la poursuite du projet relatif à la salle Jean-Yves Hingant. Après comparaison des scénarios de rénovation et de construction neuve,la rénovation est proposée comme projet de référence.

La préparation doit être poursuivie par des diagnostics et un accompagnement à la programmation par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 15 voix représentées (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- RETIENT la rénovation de la salle Jean-Yves Hingant comme projet de référence ;

- DECIDE de poursuivre les diagnostics nécessaires à la préparation du projet ;

- DECIDE de solliciter l'accompagnement de l'ADAC 22 à la programmation

L'estimation indicative de 619 000 € HT établie en 2025 par LADR Architectes n'est pas approuvée comme budget définitif de travaux. Les missions payantes, marchés et financements seront

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_095-DE

précisés avant leurs décisions d'engagemen

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Johann CARFANTAN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10 novembre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)